



Domaine La Fontaine

3223 Route du Lac 19 190 BEYNAT

Tel : 05 55 22 01 82 / Mail : contactdlf19@gmail.com

www.domainelafontaine19.com

CONTRAT DE LOCATION CHALET

Entre,

Le Domaine La Fontaine

Lac de Miel, 19190 BEYNAT

D'une part

Et, Le preneur,

Nom et Prénoms :

Adresse :

Tel :

Mail :

D'autre part

Article 1. Objet

Le présent contrat de location a pour objet de définir les modalités de mise à disposition et d'utilisation des hébergements du Domaine La Fontaine.

Nature et date de l'évènement :

Nombre de chalet souhaité : (10 Chalets de 6 personnes)

Les parties conviennent de ne pas dresser d'état des lieux, le Preneur déclarant les connaître et les recevoir en parfait état d'usage.

Le Domaine La Fontaine dispose également d'un espace tente avec sanitaire et douche.

Article 2. Conditions financières

2.1. Tarif :

99 € Chalet de 6 pers / nuitée (Compris : alèze, drap house, oreiller et taie oreiller) (- 10% à partir de la 2^{ème} nuitée, soit 89.10€)

Ménage : 30 € / chalet

Linge de toilette (serviette de toilette et bain) : 4 € / pers

Prestation hôtelière (lits faits et ménage compris) : 60 € / chalet

Le forfait ménage n'est pas appliqué SI le chalet nous est rendu balayé, WC et lavabos nettoyés, drap housse et taie oreiller enlevés.

Les chalets sont prévus pour 6 personnes maximum (enfants compris). Aucun couchage supplémentaire ne sera accepté.

Il n'est pas autorisé de manger dans les chalets.

Tarif espace tente : 5€ / pers

Nombre de personnes :

Taxe de séjour par personnes (+18ans) par nuitée : 1 €

Les chalets sont mis à disposition à partir de 16h. Ils doivent être libérés à 11h.

Choix de la disposition de la 2^{ème} chambre : 1 Lit double (160 x 190) 2 lits simples (80 x 190)

Nombre de chalets :

Nombre d'adultes :

Enfants :

Nombre de nuitées :

Montant location : €

Montant taxe de séjour : €

Si vous souhaitez réserver plusieurs chalets, merci de demander un document spécifique au Domaine

2.2. Tarif petit déjeuner en buffet :

Lait / Café / Thé / Jus de fruit / Pain / Beurre / Confiture : 7 €

Nombre de petit déjeuner :

Jour du petit déjeuner :

Montant : €

2.3. Tous les paiements du Preneur dans le cadre du présent contrat seront effectués en Euros. Le paiement sera effectué par chèque à l'ordre du **Domaine La Fontaine**, espèce ou virement bancaire.

2.4. Un **acompte de 35€** par chalet loué sera versé à la signature de ce contrat, le solde exigé au début de la prestation (remise des clés).

Un chèque de caution de 250 € pour un chalet ou 1 000 € plusieurs chalet (non encaissé)

Article 3. Matériel :

Sont inclus dans la location du mobilier :

- 2 lits superposés dans la 1^{ère} chambre (80 x 190)
- 2 ou 3 chaises et un guéridon
- 2 lits simples (80 x 190) ou 1 grand lit double (160 x 190) dans la 2^{ème} chambre
- WC et papier toilette
- Douche à l'italienne et 2 vasques
- Balais, pelle, étendoir, poubelles

Article 4. Obligation du preneur

Le Preneur s'engage à utiliser paisiblement les locaux mis à sa disposition et à prendre toutes les précautions pour éviter tout désagrément ou dégradation.

Article 5. Obligations du Domaine La Fontaine

Le Domaine La Fontaine s'engage à assurer au Preneur la jouissance des locaux mis à sa disposition. Il n'est pas responsable des biens personnels des convives, disparus ou endommagés durant la manifestation, organisée par le Preneur.

Article 6. Responsabilité

Le preneur s'engage à prendre en charge **toute réparation** de dégâts matériels, occasionnés par ses invités, durant l'évènement.

Les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents pour éviter toute dégradation dans les chalets et le domaine.

Article 7. Entrée en vigueur / Annulation

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature, pour la durée de la manifestation.

Toute annulation d'une réservation à moins de 15 jours de l'évènement entraîne, quelle qu'en soit la cause, une indemnité forfaitaire de 50% du montant de la location. **A moins de 72h**, l'indemnité forfaitaire s'élève à 80%. **Le jour même**, l'intégrité du montant de la location sera demandée.

Article 8. Litige

Tout litige portant sur l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, que les parties ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable, sera de la compétence des Tribunaux de Brive la Gaillarde.

A Beynat, le

Pour le Domaine La Fontaine,

Julien VINCENT

Pour le Preneur

Nom et Signature :

Acompte Chèque N°

Caution Chèque N°

Pour réserver un chalet (ou plusieurs), il faut nous retourner par courrier le **contrat de location complété et signé (pages 1, 2), les consignes d'utilisations signées (page 5), le tout accompagné d'un chèque d'acompte de 35€ par chalet réservé, à l'adresse :**

Domaine La Fontaine, 3223 Route du Lac 19190 BEYNAT.

Il est possible de nous envoyer le **contrat par mail et de faire un virement** pour l'acompte.

Dans ce cas merci d'intituler le virement : **acompte chalet M ou Mme « X » « date de l'évènement »**

Coordonnée bancaire Domaine La Fontaine

Crédit Agricole Centre France

Code Banque : 16806

IBAN : FR76 1680 6001 1266 0547 4371 961

Guichet : 00112

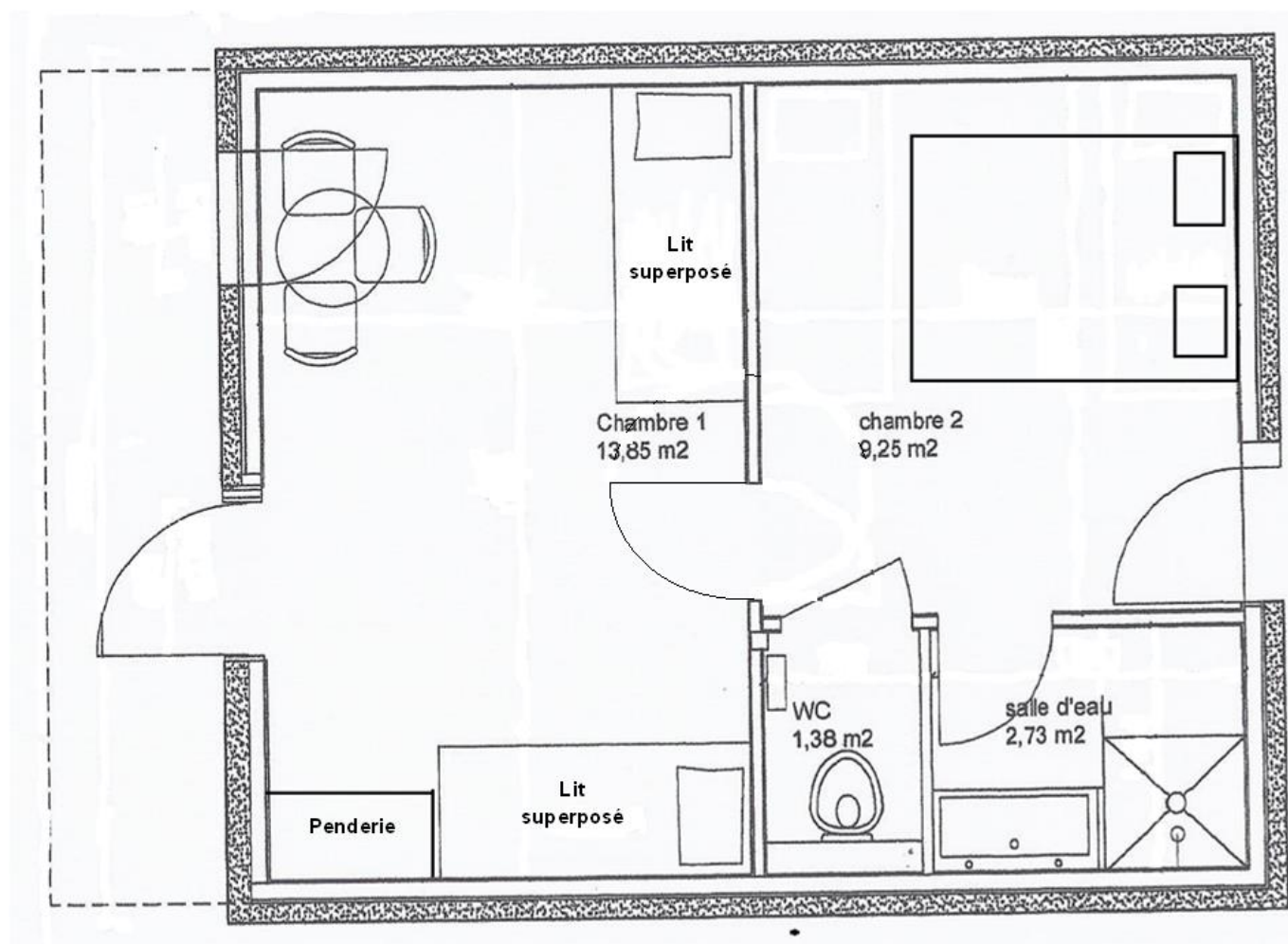
BIC : AGRIFRPP868

N° compte : 66054743719

Clé : 61

Annexe : Plan d'un chalet du Domaine La Fontaine

(Ne pas renvoyer)





Domaine La Fontaine

Consignes d'utilisation

Les parties conviennent de ne pas dresser d'état des lieux, le Preneur déclarant les connaître et les recevoir en parfait état d'usage. A la fin de la location, les parties feront un tour de l'établissement (salles, cuisine et chalets) pour vérification. Les consignes d'utilisation sont affichées à la vue de tous les usagers dans le bâtiment.

Sécurité :

Il est interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment, des cendriers sont à disposition à l'extérieur.

Pendant l'utilisation des salles, les portes doivent restées libres d'accès et dégagées. Les sorties de secours doivent rester dégagées et accessibles en tout temps.

Le Domaine La Fontaine dégage toute responsabilité concernant la disparition d'effets personnels, qui demeurent sous l'entière responsabilité des personnes concernées.

Décoration :

Ne pas oublier pour votre installation : escabeau, fil nylon, sac poubelle 80L, rallonge électrique...

A l'intérieur ou à l'extérieur, il est interdit d'utiliser des agrafes, clous, punaises, pâte à fixe, scotch, double face... sur les murs, plafonds et mobiliers. (Paiement des dégradations sur devis)

Le mobilier étant préalablement installé, il convient de ne pas le traîner sur le sol pour éviter une dégradation de celui-ci.

Le mobilier ne peut être utilisé à l'extérieur.

La décoration devra être entièrement retirée (ou 150€ facturé si non retirée).

Les confettis sont strictement interdits. Seules les bougies à led sont autorisées.

Fonctionnement général :

Le Preneur s'engage à utiliser paisiblement les locaux mis à sa disposition et à prendre toutes les précautions pour éviter tout désagrément ou dégradation.

Par respect pour le voisinage, nous vous recommandons :

- La limite horaire de l'animation musicale est fixée à 2h du matin, 5h du matin pour les mariages (Limite sonore 105 db à l'intérieur, 60 db en limite de propriété). (Application de la loi bruit n° 92-1444 du 31 décembre 1992 : Les manquements à ce décret sont punis par une contravention de cinquième classe 1500 €)

- Ne pas klaxonner en entrant ou en sortant du domaine la nuit

Les feux d'artifice et lâcher de lanternes sont soumis à autorisation (Mairie).

Les planchas, barbecue et autres cuissons sont interdits à l'intérieur des bâtiments et sur les terrasses couvertes. Lors de l'utilisation en dehors de ces zones, une protection de sol devra être installée de façon à éviter toutes projections de résidus de cuissons.

Les lumières de la salle La Fontaine se commandent depuis l'espace petit bar (tableau électrique lumières intérieures et extérieures), celles de l'espace Lac, dans la cuisine.

Le traiteur pourra accéder à la cuisine à partir du samedi 14h. (voir conditions d'utilisation des cuisines)

Les clients n'ont pas accès à la cuisine du domaine. Des réfrigérateurs sont accessibles dans l'espace petit bar.

Fonctionnement spécifique :

Nous acceptons vos animaux uniquement à l'extérieur des bâtiments, sur demande ET à condition :

- De nous signaler un animal. Selon les cas, le propriétaire en compagnie de l'animal devra suivre une courte réunion d'information sur la sécurité au domaine (30min) en début d'évènement.
- De ramasser les déjections de ceux-ci
- De ne pas laisser seul votre animal en journée dans une voiture, une caisse ou attaché
- Votre animal doit être sociable et son bien-être préservé

Nous vous conseillons de faire appel à un « petsitter ». Dans les cas où nos demandes ci-dessus ne sont pas respectées nous nous réservons le droit d'appliquer un forfait de 50€ en sus du prix et/ou le droit de faire intervenir un « petsitter » à vos frais si nécessaire.

Au-delà de 8 enfants (de moins de 16 ans) sur le domaine, une personne majeure et responsable sera désignée au préalable et pour toute la durée de l'évènement pour occuper, accompagner et surveiller les enfants en PERMANENCE.

Au-delà de 15 enfants : 2 personnes

Au-delà de 30 enfants : 3 personnes

Etc....

Nous vous conseillons de faire appel à un animateur. Nous nous réservons le droit d'appliquer et de faire intervenir un animateur si nécessaire au tarif de 25€/h.

Tous les véhicules devront stationner de façon temporaire ou permanente sur les aires prévues à cet effet et définies comme suit :

- Parking à l'entrée du domaine
- Parkings latéraux aux chalets
- Chargement et déchargement du mobilier et autres pour la salle La Fontaine : devant les rochers disposés à côté de la terrasse
- Chargement et déchargement pour la cuisine : quai de déchargement devant les cuisines.
- Chargement et déchargement espace Lac : devant l'escalier extérieur de la terrasse du lac.

Aucun véhicule ne doit stationner ou circuler sur la terrasse La fontaine, sur les pelouses et aux abords des bâtiments, en dehors des voies prévues à cet effet.

Fin de location :

Après l'utilisation et à la fin de votre événement, les portes et fenêtres devront être fermées, les lumières éteintes (tableau électrique dans le petit bar).

Les espaces utilisés devront être rendus balayés. Les traces de boissons au sol nettoyées. Les cendriers extérieurs vidés.

Le lavage des salles et le rangement du mobilier est assuré par Le Domaine La Fontaine.

Le Domaine La Fontaine se réserve le droit de facturer un forfait de nettoyage (200€), si les espaces sont anormalement rendus sales.

L'utilisateur devra évacuer les ordures issues de sa manifestation dans les conteneurs prévus à cet effet au point de tri sélectif vers l'entrée du camping du lac de miel.

Nous nous réservons le droit d'intervenir en cas de non-respect de ces consignes d'utilisation. Toute intervention (quelle qu'elle soit) sera facturée en sus du prix, entraînant un surcoût de la prestation pouvant aller jusqu'à l'interruption momentanée ou définitive de l'évènement, sans aucun remboursement.

En cas d'urgence : 06 16 02 49 39

Signature client et date :